

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

29

03

24

L'an 2024, le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, M. BOURGE Jimmy, Mme MOREAU Claudine, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy, M. LESCUT Franck

Représentés par procuration : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. BOUDJEMA), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. SEGUIN), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET

Absents excusés : M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa M. CASTEL Christian M. BLARET Jean, M. GUERTZMANN Gérard, M. LEMMEN Félix

OBJET : Projet CASEMATE – Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que le site militaire « La casemate » est devenu la propriété de la commune d'Avesnes le 1er avril 1997 et le site ne connaît plus d'usage depuis cette date.

La réhabilitation de ce site a pour vocation de faire de la casemate un lieu qui va accueillir des usages divers et des usagers venant d'horizons élargis à une échelle intercommunale, notamment les associations sportives initialement implantées sur le site du Bastion en cours de démolition ainsi qu'une Brasserie.

Le projet général de la ville d'Avesnes-sur-Helpe est basé sur des objectifs complémentaires

- ✓ Un projet environnemental
- ✓ Un projet culturel et social
- ✓ Un projet de reconquête patrimoniale
- ✓ Un projet éducatif
- ✓ Un projet de restructuration urbaine,

La restauration du site de la Casemate contribue à chacun de ces objectifs au travers de ce qui a été défini avec les avesnois comme des évidences pour le devenir du site!

- ✓ La désimperméabilisation de plus de 3000 m² de surface en plein cœur de ville et son aménagement paysager
- ✓ La restauration qualitative de ce patrimoine historique
- ✓ L'accueil d'associations avesnoises en son sein
- ✓ L'accueil d'une structure de restauration

- ✓ La polyvalence des salles restaurées (expositions, manifestations, etc)
- ✓ La création de cheminements accessibles depuis le centre-ville vers une zone en plein essor

L'aménagement de ce site militaire a pour vocation de changer l'image du quartier. En effet, l'ambition est donc de révéler la beauté du site, notamment ses volumes intérieurs et de son inscription paysagère (anciens fossés).

Les interventions seront donc réalisées en finesse, en adéquation avec les traces historiques, en assurant une appropriation des espaces par les usagers tout en permettant de nouveaux usages futurs.

La création de stationnement et la mise en valeur des abords de la casemate seront l'opportunité de recontextualiser les fortifications (traitement paysagé avec plantes aquatiques, suppression des murets et éléments rapportés pour retrouver une lisibilité de l'espace...). Ce sera également l'opportunité de reposer la question de l'aménagement de ce parking en cœur de ville (accès PMR, terrasse haute, passerelle d'accès...).

L'aménagement du site de la Casemate va constituer le point de départ nécessaire à la revitalisation du quartier.

Le plan de financement HT de l'opération s'établit comme suit

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	Taux
Maitrise d'œuvre	255 212.00	Conseil Départemental PTS	878 858.80	20%
Etudes complémentaires/frais annexes	282 082.00	FEDER « Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine ou rurale »	878 858.80	20%
Travaux	3 857 000.00	Fonds Verts	1 757 717.60	40%
		Part communale	878 585.80	20%
Montant total	4 394 294.00	Montant total	4 394 294.00	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions reprises ci-dessus
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2024
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire
Mairie (Nord)

Avesnes-sur-Helpe